

## Poil à gratter ...

Le soutien des électeurs lors des récentes élections au CNRS a permis au SNIRS d'obtenir un siège au nouveau comité technique, et donc d'y être considéré comme syndicat représentatif. Ceux qui avaient peut-être parié un peu vite sur l'échec du SNIRS ont donc perdu. Ceux qui pensaient que quelques uns seulement survivraient à ces élections dans un champ de ruines syndicales sont certainement déçus. Tous ceux qui défendent le dialogue social à condition qu'ils soient les seuls autorisés à y participer n'en auront donc pas fini de nous voir jouer notre rôle de syndicat de dialogue, de propositions et de protection des personnels de la recherche. A ce sujet, les évolutions probables de nos organismes de recherche dans le cadre de la mise en œuvre de la RGPP seront un premier test de notre capacité à faire bouger les lignes. Le sort réservé aux centaines de personnels en situation de précarité en sera un autre.

Bien sûr, nous pourrions nous contenter de tout rejeter en bloc et refuser d'assumer notre rôle de partenaire du dialogue social. Mais si nous abandonnions notre place face aux directions des organismes de recherche, ne trahirions nous pas ceux qui, précisément, nous ont fait confiance pour faire entendre leur voix ? Pour dialoguer il faut être plusieurs. Le SNIRS répondra donc toujours présent aux invitations qui lui seront faites pour discuter, sans pour autant cautionner en quoi que ce soit les textes présentés. Et tant pis si ce positionnement n'est pas conforme aux habitudes d'autres partenaires sociaux. Nous sommes fiers de défendre la modernité dans le dialogue social ... et d'y jouer parfois le rôle de « poil à gratter » !



## SOMMAIRE

Editorial «Poil à gratter ...»	p. 1
La tribune des lecteurs	p. 2
Le handicap handicapé	p. 3
L'AERES évalue le CNRS - Ressources humaines : dialogue social la déclaration du SNIRS	p. 4 et 5
Le CNRS et l'INSERM présentent leur plan d'action aux syndicats	p. 6
CNRS : rencontre trimestrielle avec le Président	p. 6
CNRS : 1ère rencontre avec le nouveau Directeur des Ressources Humaines	p. 6
CNRS formation continue	p. 7
Grâce à vos suffrages, félicitations aux élus sur listes SNIRS	p. 7
BUDGET Recherche 2012 - avis du CSRT	p. 8
Tribune libre : à propos du plagiat en recherche	p. 9 et 10
Primes 2ème semestre 2012	p. 11
La VIE du SNIRS	p. 11 et 12
Les contacts SNIRS	p. 12

## **LA TRIBUNE DES LECTEURS**

### **Le bonheur de chercher ...**

Cet éditto à la tonalité très inattendue dans une revue syndicale a suscité, comme il fallait s'y attendre, quelques réactions extrêmes. La plus élogieuse évoque «les joies à exercer un métier qui n'est pas comme les autres» ; quelques réactions individuelles et épidermiques s'insurgent contre l'optimisme du propos, en profitant de l'occasion pour dénoncer les dysfonctionnements ponctuels de certains labos ou encore les difficultés spécifiques rencontrées par les précaires étrangers ; enfin, le bonheur de chercher n'étant pas (comme le bon sens) la chose la mieux partagée du monde, les propos de notre éditorialiste ont fait l'objet de deux attaques directes contre les méthodes de travail d'un syndicat de propositions.

Les résultats des récentes élections au CNRS nous ayant donné une légitimité à nous exprimer, nous continuerons inlassablement à défendre les métiers de la recherche, y compris en utilisant ce que nous avons toujours mis en avant : notre liberté de ton par rapport aux autres organisations syndicales.

### **Travailleurs handicapés - CNRS**

Le point consacré aux travailleurs handicapés dans les NB n° 138 n'a pas laissé certains de nos lecteurs indifférents. Un débat assez vif s'est engagé entre certains d'entre eux, qui s'est heureusement conclu par des considérations empreintes d'un profond humanisme : le handicap, qu'il soit généré par la maladie ou par l'accident, est *un état à accepter au mieux* ; mais, s'il est bien maîtrisé par celui qui est atteint ainsi que par son entourage, il peut devenir *une source de vie et de bonheur*. Chapeau, l'artiste !

Directeur de la publication Sylvain Picaud SNIRS-CGC 3 rue Michel-Ange 75794 PARIS cedex 16

ISSN 0243-363X Bulletin trimestriel n° 139 4ème trimestre 2011 Dépôt légal à la parution

Siège social 59 rue du Rocher 75008 PARIS Commission paritaire 0914S06982

Imprimé 15 Passage Thiéré 75011 PARIS Abonnement annuel 14 euros (hors adhésion) Prix au n° 4 euros

## LE HANDICAP HANDICAPÉ

Comme pour ce qu'il est convenu d'appeler « un marronnier », les feux de l'actualité sont momentanément braqués sur le handicap. Une semaine lui est dédiée, la presse écrite en remplit ses colonnes (*Libération* publie un Cahier spécial « Handicap. Les enjeux de 2012 »), la télévision programme des courts-métrages, le *Journal du CNRS* (n°262, novembre 2011) l'a mis à la une et lui consacre 8 pages. Le SNIRS, à son tour, en a fait un des points de son conseil du 15 novembre 2011. L'intérêt porté à cette question est ancien et la loi de 1975 affirmant la responsabilité nationale à l'égard du handicap a servi de socle à la défense des droits des citoyens handicapés dans notre pays. De nombreux rapports qui y ont été consacrés (voir notamment celui de Julia Kristeva, *Lettre au président de la République sur les citoyens en situation de handicap, à l'usage de ceux qui le sont et de ceux qui ne le sont pas*, Fayard, 2003) indiquant des pistes pour changer le regard porté sur les handicapés de manière plus ou moins radicale. Les réflexions qui en sont sorties ont fait évoluer la législation : la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée le 11 février 2005 (J.O. du 12/02/2005). Cette loi comprend 101 articles et sa mise en application donne lieu à la rédaction de plus de 80 textes d'application, ce qui constitue vraisemblablement la pierre d'achoppement du dispositif.

Car ce ne sont pas les idées et les projets qui manquent. Ont été envisagés tour à tour un changement de philosophie politique (Kristeva), une « révolution culturelle » (supplément du quotidien *Le Monde* du 16 novembre 2011 ; un article annonce que « la problématique fait une entrée remarquée dans le monde du travail »). En dépit de ces grandes déclarations riches de promesses, la France semble être encore très en retard par rapport aux autres pays européens. Le témoignage récent d'un diplomate français rapporté dans *Le Monde* du 10 novembre 2011 est éloquent : relatant la situation qui est la sienne à la suite d'un accident d'équitation, qui le condamne à se déplacer en fauteuil roulant, il stigmatise la France qui « a tendance à mettre les handicapés de côté, à les laisser aux marches de la société » ; grâce à l'énergie qu'il déploie au Quai d'Orsay, il finit par obtenir en 2009 un poste de consul à Londres où il trouve de très bonnes conditions de travail qui lui permettent tout à fait de remplir ses fonctions. Il conclue de son expérience que « mieux vaut être handicapé à Londres qu'à Paris » et dénonce avec virulence la loi française qui est, selon lui, « un instrument d'exclusion ».

Alors, après cette éphémère surexposition médiatique, que va-t-il advenir du dossier Handicap ? Beaucoup de bruit pour... ???

Nada Auzary-Schmaltz

## L'AERES évalue le CNRS

Les syndicats ont été entendus le 8 décembre sur la thématique Ressources humaines : dialogue social.

Le SNIRS a insisté sur le contexte actuellement défavorable à de bonnes conditions de travail ; il a remis le document ci-dessous ainsi que le tableau récapitulatif des nombreuses rencontres Direction - syndicats, établi par la Mission relations sociales (MRS).



### Comité de visite AERES pour le CNRS

« Ressources humaines : dialogue social »

08/12/2011

#### Brève présentation du SNIRS-CGC :

Le SNIRS-CGC, présent depuis plus de 50 ans au CNRS, syndique toutes les catégories de personnels de la recherche et de l'Enseignement supérieur, titulaires ou contractuels.

Le SNIRS-CGC est présent au CNRS, à l'INSERM, dans certaines Universités et, par notre affiliation à l'union CGC-ERD, dans des établissements d'enseignement supérieur et les EPIC.

Par principe, notre Secrétaire général est un chercheur en activité dans un laboratoire. Il s'appuie sur une équipe de quelques permanents et sur nos collègues en activité dans des laboratoires ou services, dont certains bénéficient de dispenses horaires pour participer aux instances et aux réunions.

#### Principales activités du SNIRS-CGC et contexte :

Le SNIRS est un syndicat indépendant, syndicat de propositions et non d'opposition systématique. Le SNIRS intervient après analyse des textes et discussions au sein de ses instances internes.

Nous participons à l'accompagnement et à la défense des personnels. Cette importante partie de notre activité s'effectue le plus discrètement possible, toutefois, nous sommes amenés à avoir de multiples contacts pour aider à la mise en place de solutions (services de ressources humaines, médecine de prévention, assistantes de service social, directeurs d'unité, médiateur, CAES ...)

Compte tenu de la nouvelle organisation de la recherche en France (baisse des crédits récurrents, participation aux appels d'offres et baisse du taux de réussite malgré le temps passé, complexité des partenariats, politique d'excellence donnant lieu à une compétition acharnée, diversités des statuts des personnels avec augmentation du nombre d'agents en CDD ...) cet accompagnement s'intensifie et le champ des interventions s'accroît. **On constate, globalement, que les personnels estiment être soumis de plus en plus souvent à des pressions insoutenables. Ils se plaignent de l'impact négatif qui en résulte sur leur travail et de l'absence d'une juste reconnaissance de leur activité.**

## **Dialogue social :**

La mise en place du nouveau comité technique ne sera effective qu'en janvier 2012, toutefois, le CNRS, au-delà des instances, poursuit sa politique de rencontres régulières avec toutes les organisations syndicales du CNRS (qui sont représentatives selon les critères du droit syndical *ante* 2010). Ces rencontres prennent différentes formes : rencontres thématiques avec la DRH, échanges autour du plan d'action suite à l'audit IGAENR des fonctions support du CNRS, rencontre avec le Président du CNRS (se reporter au tableau des réunions de l'année 2011).

A défaut de parvenir à un consensus, du fait de divergences entre les organisations syndicales ou en raison du rejet de nos propositions par la Direction du CNRS, nous notons que nous pouvons défendre nos points de vue face à la Direction.

D'autre part, la Direction nous donne accès à l'ensemble des agents car il existe une charte sur l'utilisation par les organisations syndicales de listes de diffusion aux personnels chercheurs et ITA, titulaires ou contractuels (dont le CNRS est propriétaire).

D'une manière générale, le SNIRS constate qu'il y a une réelle volonté de la direction du CNRS de vouloir discuter avec les organisations syndicales, ce qui ne veut pas dire satisfaire leurs principales revendications. A cet égard, la multiplication des réunions sur des sujets variés peut être vue comme un élément positif, même s'il est très difficile d'être présent partout. Toutefois, le nombre important de réunions ces derniers mois et le délai parfois très court entre la transmission des documents et la date de la réunion ne permet pas, loin s'en faut, de préparer sereinement et avec nos mandants, les commentaires, réponses aux questions posées, et propositions que les agents sont en droit d'attendre de leurs représentants.

**Remarque : bien qu'ayant un siège au Comité Technique (CT), le SNIRS risque de souffrir d'un déficit d'informations, du fait de son absence dans d'autres instances. Aussi, notre syndicat a-t-il toujours demandé à avoir accès à l'ensemble des documents permettant d'alimenter son travail de réflexion et de négociation avec la gouvernance. Ces demandes, pour des raisons diverses, ne sont pas toujours entendues, ce qui est préjudiciable à notre devoir d'information et de compte-rendu auprès de nos militants, adhérents, sympathisants et dans nos moyens de communication avec la communauté scientifique (*Nouvelles Brèves de la recherche scientifique*, revue trimestrielle avec dépôt légal, site et blog, entre autres).**

## **Dossiers en cours nécessitant un réel dialogue social :**

Présentation du budget CNRS annoncée pour janvier 2012.

Suivi du plan d'action sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés et du plan de prévention des risques psychosociaux (se reporter au contrat d'objectifs 2009-2013 du CNRS avec l'Etat).

Deux très gros chantiers sont en cours : le plan d'action du CNRS suite aux recommandations des auditeurs de l'IGAENR, la mise en œuvre de la future loi sur les parcours professionnels de tous les CDD de la Fonction publique.

Paris, le 8 décembre 2011

## **Le CNRS et l'INSERM présentent leur plan d'action aux syndicats**

Ces plans font suite aux rapports RGPP - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - audit des fonctions support - présentation des principales recommandations de l'IGAENR :  
CNRS 82 pages - INSERM 56 pages.

Au CNRS, plusieurs réunions se sont tenues avec le Directeur général délégué aux ressources (DGDR) les 07/11 (présentation de l'audit par M. Pascal Aimé), 18/11, 01/12 et 16/12, le texte passant devant le Comité Technique en janvier 2012.

A l'INSERM, le Président a présenté le projet de plan d'action le 30/11 et proposera un nouveau projet de texte d'ici la fin de l'année.

☞ Les projets de plan d'action vous seront adressés sur demande.

### **Réunion Président du CNRS - Syndicats du 07.11.11**

Première rencontre après les élections de représentativité d'octobre.

Les points suivants ont été abordés :

- les nouvelles sections du Comité national (passé pour avis au Comité technique paritaire du 22 novembre)
- le calendrier du plan d'action suite à l'audit IGAENR qui sera mis en place après discussion lors du comité technique de janvier 2012
- la sécurisation des parcours professionnels des CDD : le Président a précisé que la gouvernance tenait aux directeurs d'unités un discours les invitant à réduire le nombre de CDD ainsi que leur durée, sous menace de sanctions.
- le nouvel espace statutaire des B (NES) et la création de deux échelons en haut de la grille des Assistants-Ingénieurs (procédure en cours).

### **Réunion bilatérale DRH du CNRS - SNIRS du 24.10.11**

Le nouveau DRH du CNRS, Christophe Coudroy, qui a pris ses fonctions début octobre, a souhaité rencontrer les organisations syndicales. Le SNIRS, représenté par 3 membres de son bureau, a été reçu le 14.10.2011. Au cours d'un entretien cordial qui réunissait également Ghislaine Bec, responsable de la mission relations sociales et Emmanuel Rident, DRH adjoint, le DRH a indiqué au début de l'entretien qu'il n'était pas en mesure, vu sa prise de fonction récente, de donner des réponses aux questions qui lui étaient posées. Nous lui avons remis un mémo, afin d'attirer son attention sur les points essentiels qui nous interpellent, dont la teneur est la suivante :

- Impact de la RGPP
- Amélioration des carrières
- Equilibre des recrutements (titulaires, CDD, CDI et accueil)
- Avenir des Assistants-Ingénieurs (le SNIRS demande leur intégration en début d'IE)
- Révision de la politique indemnitaire (notamment lien entre le chercheur recevant la PES et son équipe)

Les questions du DRH ont porté sur les assistants-ingénieurs, la création d'un grade de chargé de recherche hors-classe, les conditions de titularisation des CDD, la RGPP et l'emploi des seniors.

## Commission Nationale de Formation Permanente (CNFP) du 21/11/2011 CNRS - BUDGET Formation 2012

Le budget de la formation en subvention d'Etat sera de 9 000 000€, il affiche une baisse de -15% par rapport à 2011 (10 600 000€). Ce budget n'inclut pas les indemnités d'enseignement ni les avances sur recettes (se reporter au tableau ci-dessous).

Sur le plan budgétaire, la Direction a souhaité préserver l'emploi et remplacer les personnels qui partent à la retraite ainsi que maintenir le budget de l'action sociale au même niveau qu'en 2011.

Il a été souligné que l'effort du CNRS restait important par rapport aux autres EPST. Malgré un budget serré, le but est de former autant d'agents qu'en 2011 ; pour cela il faudra intensifier les efforts de mutualisation des actions de formation à l'échelon national, inter-régional et avec les partenaires institutionnels ; développer les formations à distance, réduire les frais de mission en organisant des formations au plus près du lieu de travail.

Suite au groupe de travail sur la formation « Recruter, intégrer et accompagner un agent handicapé » et, à ce titre, seront organisées en 2012 six sessions sur la sensibilisation du collectif de travail à l'accueil d'un agent en situation de handicap.

Le bilan de la formation 2010 sera disponible sur le site de la DRH et un petit guide de la formation professionnelle sera distribué dans les délégations.

Viviane Meyer  
Représentante à la CNFP

☞ Pour en savoir plus <http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/competences/form.htm>

	2007	2008	2009	2010	2011 prévision
Dotation (€)	9 961 171	10 605 000	10 800 000	11 400 000	10 600 000
Taux d'évolution (%)		6,46	1,84	5,56	- 7,02

\*\*\*\*\*

### GRACE A VOS SUFFRAGES

le SNIRS a gagné la bataille de la représentativité  
lors des dernières élections CNRS d'octobre 2011

Le SNIRS a pleine vocation à vous représenter et à faire entendre votre voix  
au sein des principales instances qui gèrent votre vie professionnelle

**N'hésitez plus à rejoindre un syndicat indépendant et actif**

**Votre adhésion donne plus de poids à notre force de conviction**

### Félicitations aux élus sur liste SNIRS :

Comité technique : titulaire Philippe GEOFFROY suppléant MC LAGOUTTE

CAP des Chargés de Recherche :

titulaire François-Xavier SAUVAGE suppléant Philippe GEOFFROY

CAP des Ingénieurs de Recherche :

titulaire Jean-Claude POMMIER suppléant Denis OSTER

CAP des Ingénieurs d'études :

titulaire MC LAGOUTTE suppléant Patrick DUMONT

## **Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT)**

### **Avis sur le projet de budget de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 2012 adopté en séance plénière à la majorité absolue (deux voix contre, une abstention)**

Dans un bref préambule, le Conseil rappelle le contexte général de réduction des crédits ; il est néanmoins réaffirmé qu'une priorité sera donnée à la recherche et à l'enseignement supérieur. Puis, le Conseil énonce les indicateurs de la Dépense Intérieure de Recherche et Développement (DIRD) et l'avis aborde les sept points :

- Emploi scientifique : malgré l'affirmation selon laquelle les emplois statutaires sont préservés, on observe que la réforme des retraites conduit à une diminution significative des recrutements dans l'emploi scientifique public
- Attractivité des carrières : l'engagement de la jeunesse dans les carrières scientifiques rencontre des réticences et le système éducatif français ne forme pas suffisamment d'ingénieurs pour les besoins de l'innovation.
- Recherche privée : l'objectif de Lisbonne (3% du PIB consacré à la R et D) sera difficile à atteindre, sauf à mener une politique vigoureuse et soutenue en faveur de la réindustrialisation.
- Collaboration public / privé : s'agissant de la création de Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies, le Conseil s'interroge sur la multiplication de ces structures administratives et sur leur efficacité.
- Financement de la recherche et de l'enseignement supérieur : le Conseil s'inquiète qu'en parallèle avec l'accroissement des crédits extrabudgétaires, les dotations budgétaires ordinaires continuent de diminuer drastiquement. Il est préoccupé par la baisse probable dans le futur de la production scientifique et technique qui en découlera à cause de l'inflation du temps consacré aux soumissions aux appels à projets [cf. Edito des *Nouvelles Brèves* d'avril 2010 et février 2011].
- Les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) :
- Organisation et gouvernance de la recherche :

**CONCLUSION** : «Compte tenu des difficultés constatées ci-dessus dans les domaines de l'emploi scientifique et de l'attractivité des carrières, des limites de l'effort de recherche privée, de l'effet de levier attendu de la collaboration public/privé, du financement du système de recherche, de son organisation et de sa gouvernance, le Conseil s'interroge sur la rapidité et la multiplicité des réformes engagées depuis 2007.

Le conseil constate que la mise en oeuvre volontariste de réformes visant à créer de nouvelles structures et des nouveaux labels a contribué à rendre moins lisible le système de recherche français et plus malaisée sa maîtrise par les différents acteurs.

Le CSRT souhaite que les pouvoirs publics engagent avec tous les acteurs concernés une réflexion sur la simplification et la rationalisation des processus de soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur.

L'ampleur de la crise financière doit conduire les pouvoirs publics à faire des choix anticipateurs, fondateurs d'un sursaut économique, social et environnemental de la France. Aussi le Conseil considère qu'en ces circonstances, le maintien d'un engagement budgétaire effectif en faveur de la recherche, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation doit constituer une priorité manifestant la confiance du pays dans son avenir.»

☞ Pour en savoir plus Avis CSRT de 8 pages fourni sur demande - <http://www.csrt.fr/>  
Dossier de presse du MESR  
[http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Moyens/65/5/Budget\\_MESR\\_2012\\_195655.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Moyens/65/5/Budget_MESR_2012_195655.pdf)

## A propos du plagiat en recherche

Julien Rivière, janvier 2012

Le plagiat émerge dans l'actualité française et internationale: alertes web, articles de presse, colloques, apparition d'outils de mesure du plagiat, ... L'internet facilite le copillage, dit-on, et serait la cause de ce phénomène. Mais la responsabilité ne réside-t-elle pas plus profondément au coeur des pratiques de la recherche ?

Dans tous les standards mondiaux, le plagiat est reconnu comme une faute majeure, aux côtés de la falsification et la fabrication des données. Plagier, c'est en effet déroger au respect de l'auteur, une règle intrinsèque à la recherche elle-même.

Sur ce sujet, les dernières années ont été fécondes en travaux et propositions (OCDE<sup>1</sup>, l'ESF<sup>2</sup>, ALLEA, conférences mondiales<sup>3</sup>). Que nous apprennent-ils ?

- L'intégrité scientifique est une composante de l'esprit de recherche. R. Merton a décrit<sup>4</sup> les valeurs qui unissent les chercheurs dans leur travail : Communalisme, Universalité, Désintéressement, Scepticisme organisé (CUDOS) ; ne pas les respecter en fraudant ou en copiant, c'est quitter le champ de la validation par les pairs, qui statue de la valeur d'une recherche. S'y tenir, déclarer les sources et les biais, rapporter les résultats aux conditions d'expérience, ne pas interpréter abusivement, etc., c'est faire œuvre de scientifique.
- Là où on observe et mesure, on constate une augmentation des comportements frauduleux majeurs (falsification et fabrication de données, plagiat). C'est pourquoi certains pays, qui se situent plutôt dans la tradition du Nord européen et des pays anglo-saxons, mais aussi maintenant en Asie, se sont dotés de règles et de normes de conduite (sous forme de codes par exemples). Ils ont aussi adopté des systèmes de traitement de la fraude, depuis son apparition jusqu'à la sanction : ils définissent un lieu où une plainte peut être déposée, protègent le lanceur d'alerte comme le fraudeur supposé. Une instruction légère permet en général de qualifier les faits puis de les traiter, lorsqu'une faute lourde est avérée, de façon contradictoire. L'employeur - averti - décide alors de la sanction.

Dans cet ensemble, la France n'occupe pas, de loin, la meilleure position. Comme dans les pays latins, une tradition de « myopie » des institutions et des dirigeants règne. La fraude ne doit pas être avouée. Cela pourrait nuire ! C'est pourquoi elle est souvent, telle la poussière, « poussée sous le tapis »<sup>5</sup> ... Deux exceptions notoires sont celles de l'INSERM (depuis 1998) et l'Université Claude Bernard (depuis 2001), dont les pratiques exemplaires mériteraient d'être disséminées. Pourquoi une telle attitude (quasi générale) ? Peut-être à la honte ou au manque de courage, ou encore à la crainte que l'image de la science ne s'en trouve dégradée. Sans doute aussi au fait que les dirigeants des institutions scientifiques se considèrent davantage comme des fonctionnaires d'autorité que comme des magistrats garants de l'intégrité du métier de chercheur.

1 Best Practices for Ensuring Scientific Integrity and Preventing Misconduct, <http://www.oecd.org/dataoecd/37/17/40188303.pdf>

2 The European Code of Conduct for Research Integrity, ESF and ALLEA, 2011 <http://www.esf.org/publications/corporate-publications.html>

3 Lisbonne 2007 : <http://www.esf.org/index.php?id=4479> et Singapour 2010 : <https://www.wcri2010.org/index.asp>

4 R.K.Merton, *The normative Structure of Science* (1942)

5 Les organismes de recherche déclarent en 2008 moins d'un cas par an, certains certifiant que le nombre de cas est nul. L'INSERM affiche en moyenne 6 cas par an. La conclusion est laissée à la sagacité du lecteur.

Comment naît la fraude, et spécialement le plagiat ?

- Le travail scientifique, hormis son aspect passionnant, est le lieu quotidien de nombreuses contraintes d'évaluation internes : publication, facteur d'impact, point H, rapports, mais aussi externes : contrats pour valoriser, présence dans les médias, etc.
- Lorsque ces pressions sont fortes, elles conduisent à la stratégie du « salami » (découpage des résultats en rondelles pour publier davantage d'articles), et dans un certain nombre de cas à l'inconduite : les idées et les données sont « arrangées » ou copiées sans citation.
- La course aux financements (multipliée ces dernières années) pousse également à transgresser les normes pour obtenir les ressources.

Ces transgressions ne sont guère admissibles : l'individu qui fraude franchit les limites morales individuelles du scientifique ; il trompe ses collègues et leur fait perdre leur temps ; dans le cas de recherches ayant des applications directes, il fait courir un risque au consommateur ; enfin, la fraude peut conduire à dégrader l'image des chercheurs dans la société.

On ne saurait rester au stade de l'analyse critique. Que proposer ?

- Prendre conscience pour ceux qui sont témoins d'un plagiat évident qu'il s'agit de comprendre avant de sanctionner, particulièrement ce qui ressort du comportement individuel, et ce qui ressort de la pression sur les individus. Ce n'est pas excuser, c'est ne pas adopter a priori un comportement punitif.
- En premier lieu, il faut avertir les étudiants de l'existence de la fraude et des risques qu'elle comporte. Les Universités ont ici un rôle majeur à jouer, en première année comme au début du doctorat. Etudier les cas les plus célèbres est une possibilité<sup>6</sup> à la portée de très nombreux professeurs. Alerter sur la nature du plagiat ne peut être traité qu'à l'Université (et dans les Ecoles), l'enseignement secondaire ne le faisant pas lui-même.
- Deuxièmement, la fréquence de la fraude, même peu élevée, demande un traitement : celui-ci se décompose en : possibilité de déposer une plainte, nécessité d'un traitement équilibré et rigoureux, systèmes de sanctions, possibilités d'appel. Ici, les organismes et le ministère de tutelle doivent jouer leur rôle. Il suffit de s'inspirer de nombreux systèmes en cours et de les adapter à la situation française.

Naturellement, Il ne s'agit pas de procéder autoritairement. Une consultation semble bien adaptée, de façon à faire émerger un point de vue commun entre chercheurs et institutions. Il ne s'agit pas non plus de « judiciairiser » la fraude, dont l'évaluation relève au premier chef de la responsabilité scientifique.

Il suffit, pour les institutions de la recherche, de prendre la responsabilité de l'intégrité scientifique. Ce n'est pas si difficile. Chiche ?

*PS : merci de bien vouloir citer cette publication si vous êtes amené à aborder ce sujet.*

---

<sup>6</sup> *La souris truquée*, William Broad et Nicholas Wade, Seuil, 1987, cas Heindryk Schön (USA), cas Wang (Corée) par exemple, bien documentés sur le web.

# Primes 2ème semestre 2011

Montants semestriels (primes et taux moyens)

Grades :	Montant	type
DR1 & DR Contractuel échelle numérique	670,71	PR
DR2 / MR Contractuel	550,33	PR
CR1 / CR Contractuel	450,58	PR
DRCE / DR Contractuel CE / DR1	343,96	PR
CR2	343,61	PR
IRHC	3413,82	PPRS
IR1	3133,78	PPRS
IR2	2378,12	PPRS
IEHC	2022,51	PPRS
IE1 / IE2 (ex 3A)	1991,40	PPRS
IE2/IE1	1666,90	PPRS
AI	1250,18	PPRS
Tce	1143,50	PPRS
Tcs / Tcn	1020,15	PPRS
AJTp / AJT	866,79	PPRS
AGTp / AGT	846,79	PPRS
CAR1 / CAR2 / AARp1 / AARp2 / AAR 9ème au 12ème	1436,87	IFTS
AAR stagiaire / AAR 1er au 8ème échelon / SARce / SARCS / SARCN exSAR2	1064,25	IFTS
SARcn échelon >= 6 / exSAR3 nommé SAR3 avant 03.08.91		
SARcn échelon >= 6 / exSAR3 nommé SAR3 après 03.08.91	852,47	IFTS
SARcn échelon < 6 / exSAR3 nommé SAR3 avant 03.08.91	1064,25	IAT
AJAp1 / AJAp2 / AJA	863,20	IAT
SARcn échelon < 6 / exSAR3 nommé SAR3 après 03.08.91	852,47	IAT
AGA1 / AGA2	841,75	IAT

Type de primes et indemnités : PR = prime de recherche  
PPRS = prime de participation à la recherche scientifique  
IFTS = indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires  
IAT = indemnité d'administration et de technicité

*Remarques sur la PPRS : il s'agit d'une prime à caractère variable et personnel, toutefois l'agent doit être préalablement informé d'une demande de minoration.*

\*\*\*\*\*

**La VIE du SNIRS**

## Alsace :

Rencontre DGDR du CNRS - Syndicats. Visite des services de la délégation sur fond de RGPP (avec ses éventuelles conséquences) et de mise en place ici à Strasbourg, à titre expérimental mais irréversible, de la PSP (plate forme de service partagée) qui concerne l'ensemble du personnel du service financier et comptable de la délégation. Contact SNIRS : Philippe Geoffroy

.../...

## Aquitaine-Limousin :

Rencontre DGDR du CNRS - Syndicats. Le SNIRS était le seul syndicat représenté. Le DGDR a présenté les lignes de sa réforme à tout le personnel de la délégation et des gestionnaires unités, ses personnels risquent d'être le plus touchés. Le SNIRS a insisté sur l'information des personnels car l'absence d'éléments concrets et datés fait naître des craintes. Contact SNIRS : Jean-Marie Debordes

**CNRS** Campus Michel-Ange : le Comité Hygiène et Sécurité du 8 décembre a été élargi pour un exposé sur la prévention des risques psychosociaux. Contact SNIRS : MC Lagoutte

## Midi-Pyrénées Limousin

Rencontre bilatérale délégué régional INSERM - SNIRS Contact SNIRS : Simone Clamens

\*\*\*\*\*

### Vos contacts SNIRS

Secrétaire général Sylvain PICAUD	Besançon	sylvain.picaud@univ-fcomte.fr
SG adjoint M.Christine LAGOUTTE	Paris	marie-christine.lagoutte@cnrs-dir.fr
Trésorier Viviane MEYER	Paris	Viviane.Meyer@syndicats.cnrs.fr
Trésorier adjoint Guy GENIN	Paris	guy.genin@laposte.net
Archiviste		
Nada AUZARY-SCHMALTZ	Paris	nada.auzary-schmaltz@syndicats.cnrs.fr
Secrétaires nationaux		
Philippe GEOFFROY	Strasbourg	p.geoffroy@unistra.fr
Danièle GOUDOU	Paris	danielegoudou@yahoo.fr
Chantal MENIER	Vincennes	chantal.menier@caes.cnrs.fr
Catherine RATEL-MASSON	Paris	catherine.masson@anrs.fr
Conseillers		
Patrick BARONI	Gif sur Yvette	patrick.baroni@cea.fr
Any BOEHRER	Strasbourg	boehrer@igbmc.fr
Annie BOISQUILLON	Paris	boisquillonannie@orange.fr
Simone CLAMENS	Toulouse	simone.clamens@inserm.fr
Marc DE BACKER	Lille	mdebacker@nordnet.fr
Marie DE REALS	Paris	Marie.deReals@cnrs-dir.fr
Jean-Marie DEBORDES	Bordeaux	jean-marie.debordes@dr15.cnrs.fr
Jean-Claude DEGARDIN	Lille	degardin.jc@wanadoo.fr
Patrick DUMONT	Lille	patrick.dumont@ibl.fr
Alain GIORGI	Marseille	alain.giorgi@univ-cezanne.fr
Henri JULLIEN	Paris	h.a.jullien@wanadoo.fr
Françoise LISIECKI	Thiais	lisiecki@glvt-cnrs.fr
Bruno PHELUT	Strasbourg	bruno.phelut@inserm.fr
Jean-Claude POMMIER	Saint Etienne	jean.claude.pommier@univ-st-etienne.fr
Claudie SAN JUAN	Montpellier	claudie.sanjuan@inserm.fr
François-Xavier SAUVAGE	Lille	fxsauvage@univ-lille1.fr
Eric SCHAEFFER	Strasbourg	eric.schaeffer@ires.in2p3.fr
Jacques SIMONS	Paris	jacques.simons@inserm.fr
Marina TINEL	Paris	marina.tinel@inserm.fr
Correspondants :		
Frédérique BOCQUENTIN	Evry	frederique.bocquentin@univ-evry.fr
Renaud CHARLET de SAUVAGE	Bordeaux	renaud.charlet-de-s@inserm.fr
Jean-Noel GRAPTON	Strasbourg	jean-noel.grapton@IReS.in2p3.fr
Sylvie GRESILLAUD	Nancy	sylvie-gresillaud@inist.fr
Genevieve JUNG	Bordeaux	jung@u-bordeaux3.fr
Odile LE BRUN	Paris	odile.lebrun@mae.u-paris10.fr
Catherine LEFORT	Clermont Ferrand	C.Lefort@u-clermont1.fr
Patrick LESTIENNE	Bordeaux	Patrick.lestienne@inserm.fr
Marie-Noelle TERRASSE	Dijon	marie-noelle.terrasse@u-bourgogne.fr